

Date de convocation :  27/06/2024	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : BEULAIGUE Nelly, BROUSSARD Cédric, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MANOHA Fabienne, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MEYNET Isabelle, MORIN Colette, MOULIN Christophe, MOUNIER Emeline, PARRAT Éric, SOUCHON Patricia, VALLAT Robert (18).

Excusés : BEAL Corinne (pouvoir à Pierrick MARCON), CHAUDIER Florian (pouvoir à Dimitri CLOT), MOURIER Fanny (pouvoir à Isabelle MEYNET), OUDIN Marie Laure (pouvoir à Robert VALLAT), SABOT Thierry (pouvoir à Christophe MOULIN) (5).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE** : Déclassement d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Côte au profit de Monsieur et Madame GARNIER Gérard.

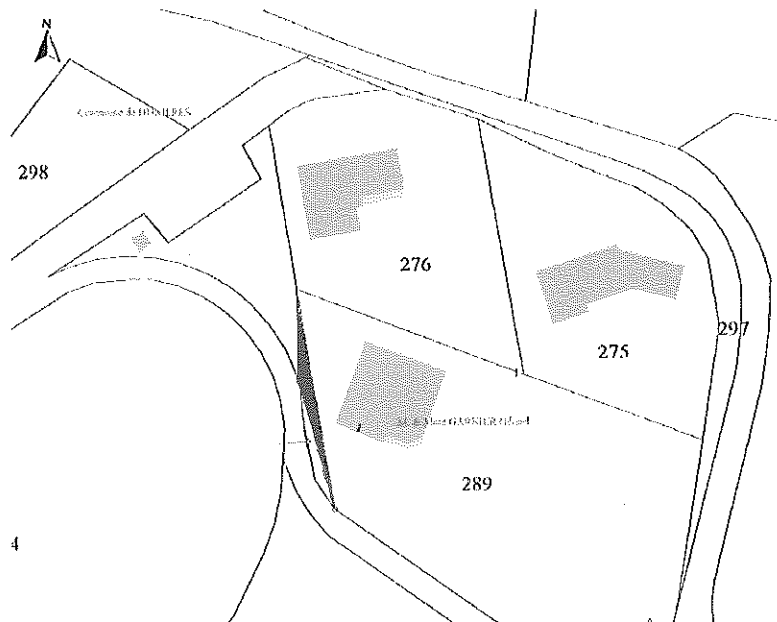
**DCM 20240701-12**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame GARNIER Gérard, propriétaires de la parcelle cadastrée BL n°289, ont effectué un bornage afin de procéder à la régularisation de l'emprise foncière de leur propriété.

Afin de régulariser l'emprise foncière de leur propriété, Monsieur et Madame GARNIER Gérard doivent acquérir 34 m<sup>2</sup> de terrain issu du domaine public conformément au plan ci-dessous :

**AR Prefecture**

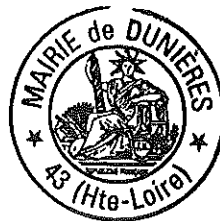
043-214300873-20240701-DCM20240701\_12-DE  
Reçu le 08/07/2024



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise cette régularisation foncière ;
- Décide de soumettre à enquête publique le déclassement de 34 m<sup>2</sup> du domaine public au lieu-dit La Côte en vue de son aliénation au profit de Monsieur et Madame GARNIER Gérard ;
- Charge Monsieur Le Maire de faire toutes les démarches relatives au bon déroulement de l'enquête publique et lui donne toutes les autorisations nécessaires pour la mener à bien ;
- Fixe le prix de vente à un euro symbolique ;
- Décide que les frais de géomètre, de notaire, de publicité dans les journaux locaux ainsi que les honoraires du commissaire enquêteur seront à la charge la Commune de DUNIERES.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,  
Cédric BROUSSARD

**AR Prefecture**

043-214300873-20240701-DCM20240701\_12-DE  
Reçu le 08/07/2024